



Réf. 27/10

Le 8 juin 2010

Déclaration du CCR Méditerranée concernant les actes de piraterie contre les thoniers méditerranéens

Réunis en Assemblée générale ce 7 juin 2010 à Marbella en Espagne, les membres du Conseil consultatif général de la Méditerranée ont dénoncé à la majorité (avec abstention de WWF), les actes de piraterie menés par les navires d'une ONG, à l'encontre de thoniers européens au large de Malte les 6 et 7 juin 2010.

Il est inacceptable que les actes de violence restent impunis alors que des travailleurs embarqués à bord des navires ont été blessés pendant des opérations de pêche légales.

Ces actes ont porté préjudice à la santé des travailleurs et violent toutes les normes internationales en matière de sécurité sur le lieu de travail. Le CCR Méditerranée demande à la Commission européenne, à la Communauté internationale et aux Etats membres de condamner ces actes de violence et d'assurer la sécurité des travailleurs.

Pour rappel, la flotte européenne opère avec des observateurs à bord, conformément aux règlements de la PCP et aux décisions de l'ICCAT (www.iccat.int) visant le plan de récupération à long terme pour le thon rouge.

Les ONG environnementalistes devraient plutôt aider les pêcheurs à lutter contre la pêche illégale, ce qui bénéficierait davantage à la conservation des ressources halieutiques.

